

Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie à Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET

Convocation du 03 avril 2023

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Rebecca RITACCO, Jacqueline REDON, Brigitte DAGNIAUX, Véronique JUTIER, Philippe CLUZEL, Emmanuel SCOTTON, Anthony LANDRIEAUX, Franck PETIT-JEAN

Approbation du compte de gestion 2022 du service assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le compte de gestion est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

-vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 du service assainissement :

Réuni sous la Présidence de Mme Brigitte DAGNIAUX, élue présidente de séance en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Bruno CHANET, Maire de la Commune qui s'est retiré au moment du vote :

Vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	prévus :	220 403.98 €
	Réalisé :	24 312.78 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	prévus :	220 403.98 €
	Réalisé :	74 921.23 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	79 184.05 €
	Réalisé :	45 530.83 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	prévus :	79 184.05 €
	Réalisé :	81 222.39€
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	50 608.45 €
Fonctionnement	35 691.56 €
Résultat global	86 300.01 €

Affectation des résultats 2022 du service assainissement :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	2 136.87 €
Un excédent reporté de	37 828.43 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	35 691.56 €

Un excédent d'investissement de	50 608.45 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	50 608.45 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 concernant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	35 691.56 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	35 691.56 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	50 608.45 €

Approbation du compte de gestion 2022 de la commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le compte de gestion est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

-vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 de la commune :

Réuni sous la Présidence de Mme Brigitte DAGNIAUX, élue présidente de séance en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Bruno CHANET, Maire de la Commune qui s'est retiré au moment du vote :

Vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	prévus :	1 364 621.68 €
	Réalisé :	147 274.93 €
	Reste à réaliser :	6 500.00 €
Recettes	prévus :	1 364 621.68 €
	Réalisé :	76 844.85 €
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	569 429.02 €
	Réalisé :	265 135.63 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	prévus :	569 429.02 €
	Réalisé :	576 210.41 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 70 430.08 €
Fonctionnement	311 074.78 €
Résultat global	240 644.70 €

Affectation du résultat 2022. De la commune :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	56 238.38 €
Un excédent reporté de	254 836.40€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	311 074.78 €

Un déficit d'investissement de	70 430.08 €
Un déficit des restes à réaliser de	6 500.00 €
Soit un besoin de financement de	76 930.08 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 concernant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	311 074.78 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	76 930.08 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	234 144.70 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	70 430.08 €

Informations complémentaires sur le repas des aînés

Madame Brigitte DAGNIAUX présente le devis qu'elle a fait établir à « Pause Gourmande ». Celui-ci est accepté par le conseil municipal.

Mesdames Laplanche et Redon présentent le menu établi.

La prochaine réunion de préparation aura lieu le 11 avril à 18 h30.

Festival viticole et gourmand

La commune de Louchy-Montfand proposera cette année une candidate pour succéder à Léa Vaché.

La commune a aussi la possibilité de présenter un char pour le défilé.

Un courrier sera envoyé à chaque association.

La commune organise son traditionnel repas des pieds de cochon le dimanche 13 Août.

Une réunion d'organisation aura lieu le 4 avril 2023.

Financement BAFA

Léa Vaché a fait une demande d'aide au financement pour son BAFA.

Les informations complémentaires sur l'obtention d'aide à divers organismes ont été données.

Compte tenu de notre besoin permanent de personnel qualifié pour encadrer les enfants et que Léa remplit consciencieusement son rôle de reine, le conseil municipal a décidé de lui attribuer la somme de 100 €.

Délibération pour le changement de tarif des annonceurs du bulletin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le choix de modifier la délibération du 11 mars 2021 concernant les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal et donne la parole à Mme JUTIER, référent de la commission communication.

La commission a décidé de proposer un tarif unique de parution sur le bulletin de l'année :

- **Encart publicitaire 80 x 50 mm à 40 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé :

- de fixer le tarif ci-dessus pour la parution du bulletin municipal

Délibération concernant les taux d'imposition pour l'année 2023

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Taux proposés pour 2023 :

Taxe foncière bâtie : 33.20

Taxe foncière non bâtie : 30.42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer les taux pour l'année 2023 et vote à l'unanimité les taux proposés pour 2023.

Questions diverses :

- Le défibrillateur n'est plus conforme : des demandes de devis sont faites.
- Il est décidé d'acheter 20 chaises supplémentaires pour la salle polyvalente.
- Lavoir : Le bornage du lavoir a été fait, nous sommes toujours en attente des documents de Maitre Marion. Nous devons la rappeler afin de faire avancer le dossier ;
- Accueil Saint Jacques de Compostelle : Une publicité va être faite et distribuer pour recenser les maisons susceptibles d'accueillir les randonneurs du circuit de Saint Jacques de Compostelle.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 03 avril 2023 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire, Bruno CHANET